
Nombre de membres

en exercice: 19

Séance du jeudi 29 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 22 juin 2023, s'est réunie sous la présidence de Abel MARTIN.

Présents : 13

Votants: 13

Sont présents: Christian BOURGOIN, Martine CHAIGNON, Sophie HUET, Abel MARTIN, Mathieu PATIN, Jean PIRON, Régis SCHELLAERT, Dominique TALVARD, Jocelyne DUSSAULT, Marie-Laure JAVON, Nadine BULIK, Chantal GONCALVES DA SILVA, Albert LECLERC

Représentés:

Excuses:

Absents: Roger DÉMONTÉ, Jordan MOINEAU, Frédéric SUZANNE, Sophie ALLARY, Jean-Gérard JAFFORY, Guillaume ROBINET

Secrétaire de séance: Régis SCHELLAERT

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des présents.

Monsieur le Maire informe que Madame Alice GROSSO, déléguée santé de la 3CBO invitée, est excusée de son absence.

Monsieur PIRON, adoint au maire ayant délégation la gestion des bâtiments communaux, expose le parcours du dentiste et des travaux déjà réalisés : peinture blanche, carrelage au sol après dépose du linoléum.

Malgré ces menus travaux, la commune doit pourvoir aux travaux de remise aux normes du cabinet pour l'installation du nouveau dentiste :

- Sanitaires aux normes "handicap" => JISOLTOI : 2.085,60 €
- Electricité => SPECIAL : 9.085,61 €
- Installation spécifiques au métier (doublage plombé pour radio) => SARL MENUISERIE PROCONCEPT : 7.737,12 €

Il restera des travaux à prévoir :

- WC + lavabo à changer
- facture de SJ JUSSY pour la prestation à façon sur les travaux de carrelage
- renfort mur à voir

Soit une somme d'environ 20.000 € pour l'entrée dans les murs du nouveau praticien.

Objet: Travaux mise aux normes du cabinet dentaire - bail professionnel - DE_038_2023

Monsieur le Maire fait part d'une opportunité d'accueil d'un chirurgien dentiste sur la commune déléguée de Douchy, au cabinet dentaire actuellement vacant au 6 rue des Presles.

Afin d'entériner sa venue, il est nécessaire de statuer sur les travaux de remise aux normes à réaliser et le contrat locatif à émettre.

Monsieur le Maire, après débat de l'assemblée, demande au conseil municipal de se prononcer sur :

Remise aux normes du cabinet

- Devis JISOLTOI : sanitaires = 2.085,60 € T.T.C.
 - Devis SPECIEL : électricité = 9.085,61 € T.T.C.
 - Devis SARL MENUISERIE PROCONCEPT = 7.737,12 € T.T.C.
- soit un total de travaux de 18.908,33 €

Bail professionnel

- 5€/m2
- pas de gratuité de loyer

Après en avoir délibéré, **à la majorité 9 voix POUR - 4 ABS**, le conseil municipal :

- **DÉCIDE** de remettre aux normes le cabinet dentaire aux fins d'y accueillir le dentiste,
- **DÉCIDE** d'approuver les devis présentés à savoir : JISOLTOI pour 2.085,60 € T.T.C. - SPECIEL pour 9.085,61 € T.T.C. - SARL MENUISERIE PROCONCEPT pour 7.737,12 € T.T.C.
- **DÉCIDE** d'établir un bail professionnel selon les conditions suivantes : 5€/m², pas de gratuité de loyer
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette installation dans les termes énoncés.

Information Aire de Camping-Car

M BOURGOIN, absent lors du prochain conseil municipal le 10 juillet 2023, présente une proposition sur laquelle il faudra délibérer.

Il expose qu'il y a de gros soucis récurrents avec la borne de paiement actuelle : dépose de la recette, procédure non respectée par les usagers car pas pratique (= pièces bloquées, non délivrance de l'eau ou l'électricité, appels pour dépannage, etc...).

Une proposition de modification de la borne suivant le devis URBAFLUX d'un montant de 5.600,94 € T.T.C. avec paiement par QR CODE(nécessité d'une carte SIM uniquement). Option Isipay pour 5 ans gamme Altekip comprenant :

- 1000 transactions à l'année
- service Payzen
- Connexion 4G
- Accès aux Netbase et Application
- Forfait déplacement
- Face totem pleine

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00.